



ancenis-saint-gereon.fr

## **DÉCISION MUNICIPALE N°2025-067**

### **Location de batterie pour le véhicule électrique FM-729-AA- DIAC LOCATION**

#### **Retrait décision municipale 2025-012 du 15 janvier 2025**

#### **LE MAIRE D'ANCENIS-SAINT-GÉREON**

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L2122-22 ;

**VU** la délibération n°072-20 en date du 3 juillet 2020, portant procès-verbal d'élection du maire ;

**VU** la délibération n°2024-132 en date du 19 novembre 2024, par laquelle le conseil municipal a délégué à son maire, et pour la durée du mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre des décisions prévues à l'article L2122-22 susvisé, concernant notamment la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accord-cadres, pour les marchés passés selon leur montant, leur objet ou les circonstances de leur conclusion sans publicité, ni mise en concurrence préalable, et les marchés passés selon une procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité à faire appel à un prestataire extérieur pour la location d'une batterie pour le véhicule électrique Renault Kangoo ZE immatriculé FM-729-AA,

**CONSIDÉRANT** l'échéance du précédent contrat au 11/02/2023,

**CONSIDÉRANT** la proposition de DIAC LOCATION pour un contrat de location de batterie pour le véhicule électrique FM-729-AA,

**CONSIDÉRANT** que cette décision annule et remplace la décision 25-012 du 15 janvier 2025 en raison d'une erreur de montant du contrat de la part du prestataire,

#### **DÉCIDE**

**Article 1** : De régulariser la conclusion d'un contrat de location de batterie pour le véhicule électrique Renault Kangoo ZE immatriculé FM-729-AA avec DIAC LOCATION. 14 avenue du Pavé-Neuf, 93168 Noisy-le-Grand cedex, n° SIREN 329 892 368,

**Article 2** : Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans, à compter du 12/02/2023.

**Article 3** : Le coût global de la location est fixé à 2556€ Hors Taxe (HT), Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) en sus au taux en vigueur au jour de la facturation. Le montant de la location pourra être révisé en fonction du nombre de kilomètres parcourus annuellement, selon les termes du contrat.

**Article 4** : Monsieur le Maire, Madame la Directrice générale des services et le Comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision, dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique, au titre du contrôle de légalité, et qui sera portée à la connaissance des conseillers municipaux lors de la prochaine réunion du Conseil municipal.

Acte publié ou notifié le :

*Cette décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de la notification.*

**Article 5** : la présente décision fera l'objet d'une publication sous format électronique sur le site internet de la mairie.

Fait à Ancenis-Saint-Géréon, le 26/03/2025

Le maire,

**Rémy ORHON**



CONTRAT DE LOCATION DE BATTERIE - Engagement de Location

CLIENT - Raison sociale du client ou nom **COMMUNE DE ANCENIS SAINT GEREON**

N°R.C.S ou RM : \_\_\_\_\_ Siret **20008322800011** Adresse **PLACE DU MARECHAL FOCH**

Code postal : **44150** Ville **ANCENIS-SAINT-GEREON** Tel : \_\_\_\_\_

Durée en mois **36** Kilométrage(Km) **30000**

**Le contrat est fait dans les conditions et options souscrites ci-après**

PRESTATIONS PAR VEHICULE / BATTERIE		VEHICULE (S)	
Date de livraison :	12/02/2023	Marque :	RENAULT
Périodicité :	Mensuelle	Version :	KANGOO 33
	Nb de loyers facturés	Nombre :	1
	Loyers (en euros)	Tarif N° :	
LOCATION BATTERIE (1)	71	<input type="checkbox"/> VN <input type="checkbox"/> VO Type Mine :	
PRESTATIONS		Genre	VP <input checked="" type="checkbox"/> VU <input type="checkbox"/> QM
<input type="checkbox"/> Autopartage		Date de 1 <sup>re</sup> mise en circulation (VO) :	
<input type="checkbox"/> Maintenance (2)		Kilométrage au compteur (en km) :	43969
<input type="checkbox"/> Pneumatiques (3) Nb :		Options :	FM-729-AA
<input type="checkbox"/> Pneumatiques Hivers (3) Nb :			VF1FW000964758184
<input type="checkbox"/> Roues Hivers (3) Nb :			
<input type="checkbox"/> Véhicule Révision/Entretien (3)			
Option : <input type="checkbox"/> Base <input type="checkbox"/> Similaire			
<input type="checkbox"/> Véhicule de Remplacement (2)			
Option : <input type="checkbox"/> Référence <input type="checkbox"/> Confort <input type="checkbox"/> Intégral			
<input type="checkbox"/> Frais de gestion			
<input type="checkbox"/> Renault Assurance			
<input type="checkbox"/> Divers			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (HTVA pour les VU et TTC pour les VP et les QM)</b>	<b>2556</b>		
(1) Assistance incluse - (2) Réserve aux véhicules neufs et aux véhicules d'occasion de moins de 15 000 Km (3) Si prestation maintenance souscrite			
Coût des 100 km supplémentaires			
5.0		<input checked="" type="checkbox"/> pour Batterie	
Mode et délai de paiement			
Mandat Administratif à 30 jour(s)			

VEHICULES NEUFS IDENTIQUES		
N° VIN	N° BIN	Contrat

La valeur assurée HT de la batterie est de **8100** (cf. conditions générales de location de batterie, art. 8).

En dessous de **7500** km annuel, il n'y a pas de remboursement km (cf. conditions générales de location de batterie, art. 11.2).

De convention expresse entre les parties, le locataire reconnaît :

- avoir pris connaissance des conditions générales de location, des prestations optionnelles et des annexes ci-dessous référencées qu'il approuve et dont un exemplaire lui a été remis et qui forment un tout de manière indissociable,
- être un utilisateur professionnel averti

Référence des conditions générales **CG.BAT.VE.ENT.04-2024**

Diac Location 14 avenue du Pavé-Neuf 93168 Noisy-le-Grand Cedex  Thibaud PALAND	Cachet du locataire :	Signature du locataire : Précédée de la mention "lu et approuvé" A : _____ Le / /
---	-----------------------	---

Accusé de réception en préfecture  
044-200083228-20250326-2025dec067-AU  
Reçu le 26/03/2025